

Distr.  
GENERALE

TD/B/CN.4/21  
4 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission permanente du développement  
des secteurs de services : Promotion de  
secteurs de services compétitifs dans  
les pays en développement  
Deuxième session  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION  
PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE SERVICES

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport d'activité du secrétariat sur l'exécution du programme de travail de la Commission permanente
4. Promotion de la transparence

Rapport d'activité :

- i) Elaboration d'un cadre conceptuel pour le rassemblement et la compilation de statistiques comparables au niveau international (programme de travail, point 2 a))
- ii) Collecte et diffusion de renseignements sur les mesures, y compris les lois et réglementations, qui influent sur l'accès des services et des fournisseurs de services aux marchés mondiaux, et examen de la possibilité de créer une base de données informatisée (idem, point 2 b))

5. Promotion de secteurs de services compétitifs

Analyse comparative :

- Analyse comparative des secteurs de services dans les pays en développement (idem, point 3 a))

Etudes spécifiques :

- i) Incidences des subventions sur le commerce des services, en particulier sur les exportations des pays en développement (idem, point 3 d))
- ii) Mouvement temporaire de personnes en tant que fournisseurs de services (idem, point 3 h))
- iii) Analyse des processus actuels de reconnaissance et d'harmonisation des qualifications (idem, point 3 i))
- iv) Coopération régionale, sous-régionale et interrégionale dans le domaine des services (idem, point 3 j))

6. Coopération technique

- Détermination des domaines où la coopération technique devrait être renforcée

7. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente

8. Questions diverses

9. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement.

-----